

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Préfecture de la Somme

Arrondissement
d'Amiens

**Communauté de
Communes Somme
Sud-Ouest**

Date d'envoi de la
convocation :
20/06/2022

Date de la séance :
27/06/2022

Membres en exercice : 147
Membres présents : 99
Nombre de votants : 109

Objet :

URBANISME

Instauration du Droit de
Préemption Urbain

Acte rendu exécutoire par
son envoi en Préfecture
le ...6 juillet... 2022
et sa mise en ligne
le ...6 juillet... 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Quevauvillers sous la présidence de Monsieur Alain DESFOSSES, suite à la convocation en date du 20 juin 2022.

Délégués titulaires : NOBLESSE Albert, PADE Laurence, LEFEBVRE Jean-Luc, QUIGNON François, BOULNOIS Dominique, QUEVAUVILLERS Louis, HEBERT Thierry, BULCOURT Marc, DUCHAUSSOY Stéphane, THIVERNY François, MISSIAEN Maryse, IRIARTE-ARRIOLA Jean-Jacques, DOMISSE Thibaut, POIRE Jean-Paul, DOLIQUE Benoît, GUILBERT Francis, GLORIEUX Gérard, CELISSE Gérard, BOULANGER Ludovic, STOTER Jean-Jacques, AUBREE Pascal, ROBITAILLE Pierre, BOHIN Pascal, RENAUX Jean-Michel, GREVIN Cécile, CHOPIN Jean-Pierre, de MONCLIN Arnaud, DARSIN Didier, DE SAINT GERMAIN Lyliane, SIMON André, RIMBAULT Patricia, CHELLE-POIRET Sabine, FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, DUFOUR Guy, LEFEVRE André, RICOUART Jean-Pierre, DUCROCQ Sylvie, DOMART Alain, DESFOSSES Alain, GOETHALS Eddy, VASSEUR Dany, TERNOIS Jocelyne, FROIDURE James, SINOQUET Céline, ROUX Alain, GENTY Marcel, LEFEUVRE Jannick, STAMPER Michèle, MICHAUX Colette, NOPPE Robert, ESCARD Marie-Elisabeth, CHARBONNIER Sylvain, WATTEZ Aubert, LEGRAND Anne, DEMARQUET Jean-Pierre, D'HOINE Catherine, BOUTHORS Didier, BOSSU Jérémie, BLAMPOIX Christophe, LEBEGUE Catherine, QUILLET Jean-Claude, MOUTON Valérie, HERDUIN Michèle, CAULIER Amaury, LEPINE Patrick, WURMSER Marc, DELAIRE Rose-France, AUZOU Emmanuel, LECLERCQ Geneviève, PIZZAFERRI Nathalie, BOURGOIS Alexis, DUSSUELLE Dominique, VUE Fabrice, CAUX Gaël, LEJEUNE Denis, HOUAS Jean-Claude, MALIVOIR Marcel, DESMAREST Olivier, CLABAULT Lionel, BLONDIN David, RIMBERT Patrick, CROSNIER Gérard, MARSEILLE Frédéric, LENGLET Xavier, DANCOURT David, WATELAIN Philippe, BRUTELLE Hervé.

Délégués suppléants ayant pouvoir de leurs titulaires : VAN DYCKE Roseline (suppléante de MARTIN Christophe), PIETERS Jean-Pascal (suppléant de DELATTRE Denis), DELABRE Anne-Marie (suppléante de de PALMAERT Yolaine), FROMENT Jean (suppléant de BEAUCOURT Céline), BREART Hervé (suppléant de WARNAULT Jack), GACOIN Karine (suppléante de FACQUET Agnès), GRICOURT Corinne (suppléante de VAQUER Florence), BLE Thierry (suppléant de DESPREAUX Xavier), DEMOULIN Delphine (suppléante de LEFEBVRE Grégory), MAREST Laurent (suppléant de HESSE Hervé), SANGNIER Yann (suppléant de MARIAGE Bruno).

Délégués titulaires absents ayant donné pouvoir : BAILLEUL Dominique (pouvoir à PADE Laurence), BEAUCOURT Benoît (pouvoir à MALIVOIR Marcel), GUICHARD Anthony (pouvoir à LEFEUVRE Jannick), PORTOIS Nicolas (pouvoir à MOUTON Valérie), PERONNE Michèle (pouvoir à WURMSER Marc), HUYON Jean-Luc (pouvoir à BOSSU Jérémie), LEMOINE Jacques (pouvoir à PIZZAFERRI Nathalie), TRABOUILLET Romuald (pouvoir à DELAIRE Rose-France), DUFEUILLE Martine (pouvoir à AUZOU Emmanuel), DEVAUX Ginette (pouvoir à DUSSUELLE Dominique).

Étaient absents ou excusés : ROUILLARD François, BRUNEL Catherine, PRAT Philippe, VAUCHELLE-MOUTON Sylvie, TAVERNE Roger, BOUCRY Firmin, BON Linda, HENQUENET Xavier, BAYART Dominique, VAN OOTEGHEM Clarisse, DUBOIS Jean, TEN Alexis, DUBOS Philippe, MAGNIER Ambre, CALIPPE Alain, GAMBIER Mariel, PREMMEREUR Patricia, DOINEL Richard, MORARD Jérémie, MIANNAY Wilfrid, de WAZIERS Isabelle, BLAREL Marc, GERAUX Christophe, BOUTON Pascal, GUILLAIN Lionel, MOREL Claude, LOMBAREY Michèle, DANCOURT Daniel, MELLIER Martine, MANACH Sylvain, D'HAILLECOURT Bernard, SNAUWAERT Jean-Marie, VILTART Vincent, CORDIER Michel, CALIPPE Sylviane, de BEAUFORT Jean, BOURGOIS Nicolas, HETROY Maxime.

Secrétaire de séance : AUBREE Pascal.

La séance ouverte, le Président rappelle à l'Assemblée que la Communauté de Communes étant compétente en matière de plan local d'urbanisme, elle est devenue, avec la loi ALUR, compétente de plein droit en matière de droit de préemption urbain.

En vertu de délibérations de la communauté de communes du Sud-Ouest Amiénois en 2014, plusieurs communes de ce territoire bénéficient actuellement d'une délégation de ce droit sur tout ou part de leur territoire.

Par ailleurs, la CC2SO bénéficie du droit de préemption urbain instauré par d'autres communes avant le transfert de compétence. Afin d'harmoniser l'exercice de ce droit dans la communauté de communes et de faciliter la mise en œuvre des PLUi, il vous sera proposé :

- d'instaurer le droit de préemption urbain sur l'ensemble des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) des PLU et PLUi applicables dans la CC2SO,
- de déléguer ce droit aux communes, qui apparaissent, dans la plupart des cas, les plus pertinentes pour procéder aux acquisitions.

L'Assemblée est invitée à autoriser son Président à instaurer le Droit de Préemption Urbain dans les zones désignées ci-dessus.

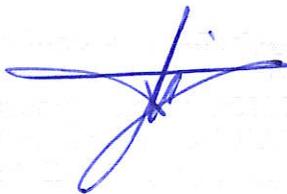
Le Conseil Communautaire après en avoir délibéré, par **102 voix POUR, 4 ABSTENTIONS** (FURGEROT Christian, ROUZAUD Jean-Marie, LEGRAND Anne, LEBEGUE Catherine) et **3 non-participations au vote**,

- **Institue** le droit de préemption sur les communes et zones ci-dessus énumérées,
- **Délègue** l'exercice de ce droit de préemption aux communes, qui pourront l'exercer directement.

Fait et délibéré en séance,
Le 27 juin 2022

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance
Pascal AUBREE



Le Président
Alain DESFOSSÉS

